







Commission Locale de l'Eau élargie du SAGE Scarpe aval

Tournée des SAGE 16 novembre 2023 à Raches



Ordre du Jour

- Présentation du SDAGE 2022-2027 et ses enjeux
- Intégration de l'Eau dans les documents d'urbanisme
- Présentation de la feuille de route du SAGE Scarpe aval
- · Atteinte des objectifs de bon état 2027: présentation de la démarche PERISCOP
- Questions diverses









Ordre du Jour

- Présentation du SDAGE 2022-2027 et ses enjeux
- Intégration de l'Eau dans les documents d'urbanisme
- Présentation de la feuille de route du SAGE Scarpe aval



Questions diverses

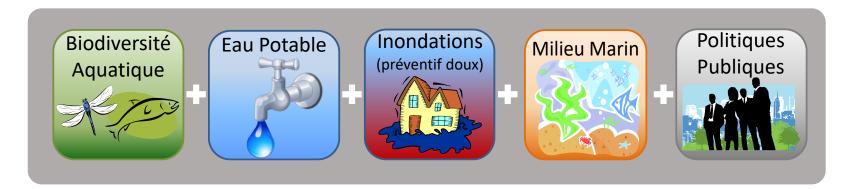








SDAGE Artois Picardie = 5 enjeux ...



... qui ont tous leurs **importances** pour ...

Milieu Nature



Gestion quantitative et qualitative de l'eau

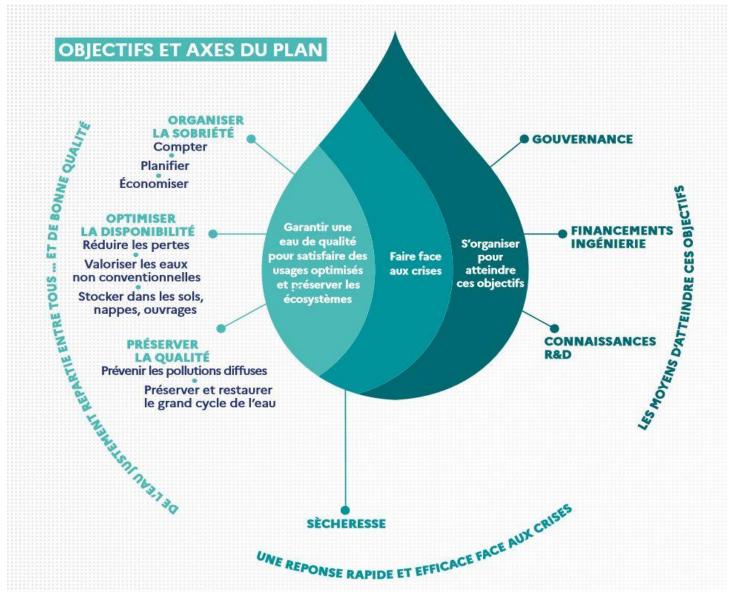


Adaptation au changement climatique











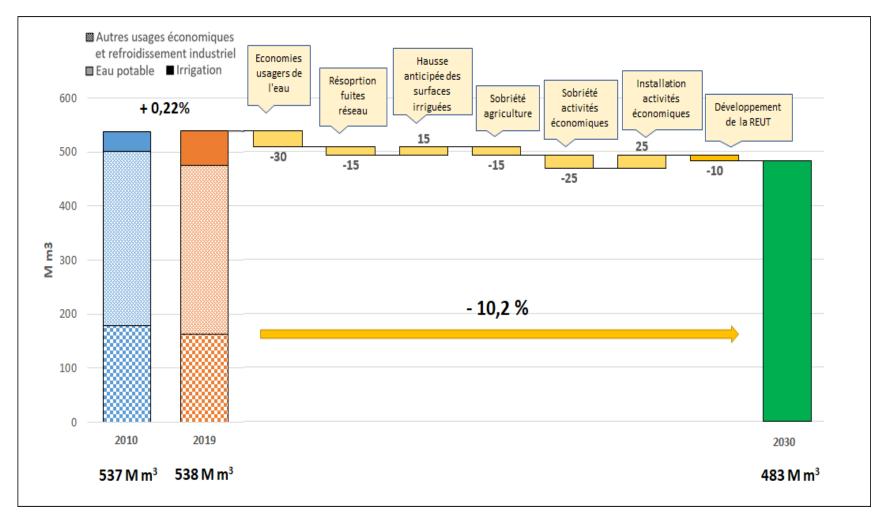




La trajectoire sobriété pour 2030

Trajectoire sobriété (validé en comité de bassin) de 55 Mm3

- Pour répondre à l'objectif de baisse de 10 % des prélèvements
- Pour engager la déclinaison du plan eau dès 2024







Objectifs 2027 environnementaux ambitieux

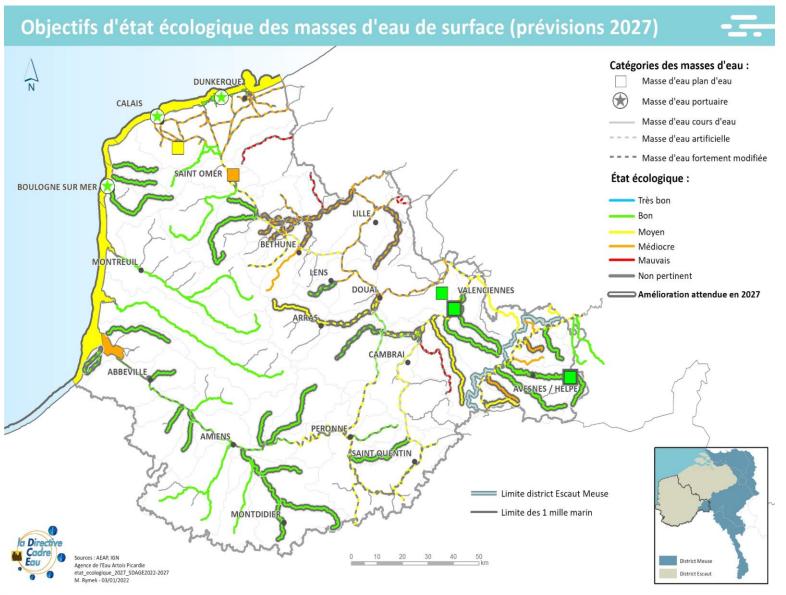
- Non dégradation des masses d'eau
- 50 % masse d'eau de surface en bon état écologique d'ici 2027 : Accélération: 3 fois plus vite
 - + 22 masses d'eau à gagner en 6 ans
- Réduction des rejets de substance : phyto, métaux, solvants ;
- Zones protégées DCE: ERU, Eau potable, Zones Natura 2000, baignade, eaux conchylicoles,
- Captages prioritaires (3% SAU / réduction très fortes des pollutions notamment pollutions diffuses)
- Sobriété (Changement climatique)
- Plan national « Plan eau »









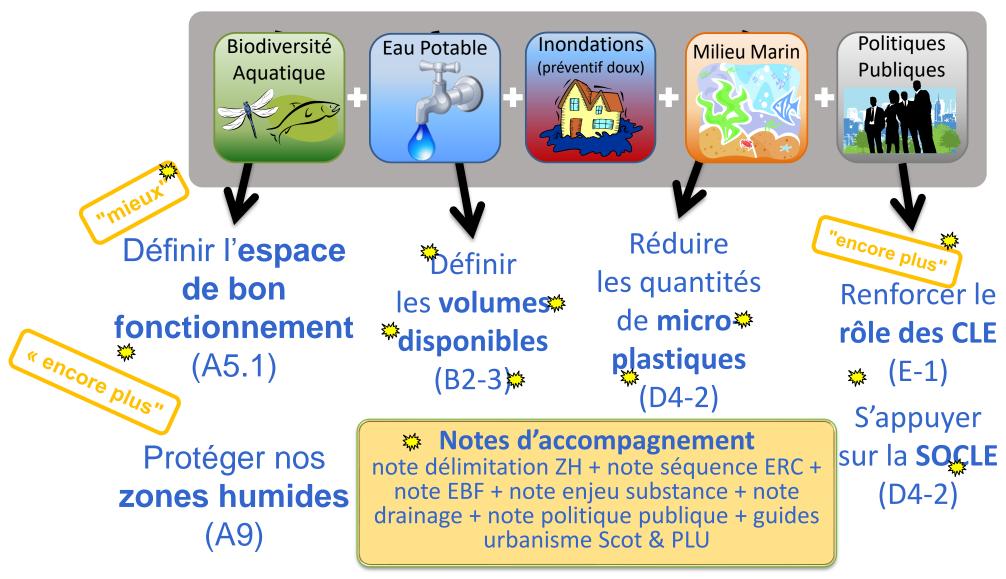








Evolution du SDAGE 2022-2027 par rapport au SDAGE 2016-2021









Les Enjeux du SAGE Scarpe Aval

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a identifié 5 enjeux:

- Enjeu 1: Milieux humides et aquatiques
- Enjeu 2: Eaux souterraines
- Enjeu 3: Qualité de l'eau
- Enjeu 4: Inondations
- Enjeu 5: Sensibilisation et communication







Les Enjeux du SAGE Scarpe Aval

Enjeu 1



Enjeu 3

Enjeu 4

Enjeu 5











Des milieux humides et aquatiques remarquables mais menacés Une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable

Des sources de pollutions diffuses et diversifiées, une mauvaise qualité de l'eau Des phénomènes d'inondations et risques naturels aggravés Des efforts de communication et sensibilisation insuffisants face à l'enjeu de résilience et d'adaptation du territoire

- → 91 mesures dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD)
 - 18 dispositions de compatibilité
 - 73 préconisations
 - → 4 règles rédigées dans le Règlement (rapport de conformité)







Les règles du SAGE Scarpe aval révisé







RÈGLE 2 : EVITER LES PRÉLÈVEMENTS ET REJETS DANS LES « MILIEUX HUMIDES REMARQUABLES, À PRÉSERVER »







Certaines communes sont concernées par plusieurs SAGE d'après les arrêtés préfectoraux de périmètre :

- Les communes de Bruille-Saint-Amand, Château l'Abbaye, Maulde et Mortagnedu-Nord (SAGE Escaut et Scarpe aval),
- La commune de Mons-en-Pévèle (SAGE Marque-Deûle et Scarpe aval),
- La commune de Monchecourt (SAGE Sensée et Scarpe aval).

Le règlement du SAGE Scarpe aval s'applique uniquement sur le territoire communal concerné par le bassin hydrographique comme défini dans l'arrêté préfectoral de périmètre.







Ordre du Jour



Présentation du SDAGE 2022-2027 et ses enjeux



- Intégration de l'Eau dans les documents d'urbanisme
- Présentation de la feuille de route du SAGE Scarpe aval
- · Atteinte des objectifs de bon état 2027: présentation de la démarche PERISCOP
- Questions diverses











Les guides SCoT et PLU(i) développés par l'agence

Démarche:

- 2018 : élaboration des guides pour SDAGE 2016-2021;
- Mai à juillet 2022 : MAJ pour le SDAGE 2022-2027

Objectifs:

- Faciliter la compréhension du SDAGE,
- mobiliser les acteurs de l'urbanisme autour des enjeux eau,
- renforcer la transversalité entre «Eau & urbanisme» dans un contexte de changement climatique

Fonctionnement des guides :

- **Boites à outil :** éléments composant un SCoT et PLU/PLUi, Recommandations pour préserver aires d'alimentation de captages, zones d'expansion de crues, zones humides, etc.
- Faciliter la **lisibilité** de la politique de l'eau

Guide PLU(i)

Guide SCoT





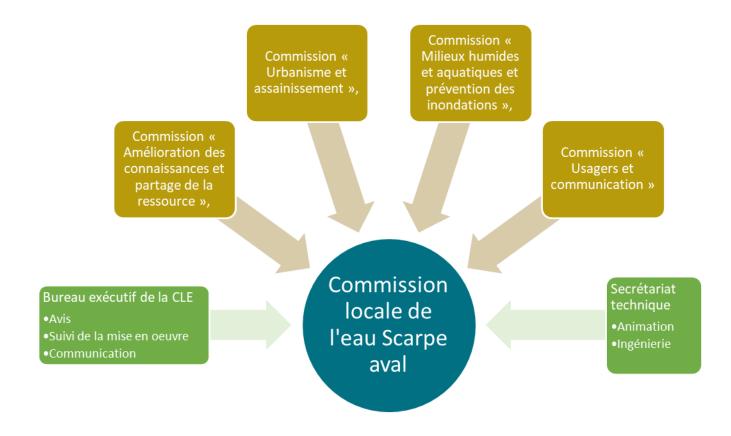








Plan d'action du SAGE









Mise en œuvre du SAGE

Commission « Amélioration des connaissances et partage de la ressource »

- Volet n°1 Amélioration de la connaissance sur les eaux superficielles et souterraines
- Volet n°2 Modalités de partage de la ressource de la nappe de la Craie

Commission « Urbanisme et assainissement »

- Volet n°3 Urbanisme
- Volet n°4 Assainissement

Commission « Milieux humides et aquatiques et prévention des inondations »

- Volet n°5 Gestion des cours d'eau et milieux aquatiques associés et lutte contre les inondations
- Volet n°6 Protocole de gestion des ouvrages hydrauliques
- Volet n°7 Milieux humides à restaurer

Commission « Usagers et communication »

- Volet n°8 Pratiques agricoles
- Volet n°9 Industries et artisans
- Volet n°10 Sensibilisation des jeunes et des habitants









Mise en œuvre du SAGE

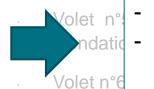
Commission « Amélioration des connaissances et partage de la ressource »

- Volet n°1 Amélioration de la connaissance sur les eaux superficielles et souterraines
- Volet n°2 Modalités de partage de la ressource de la nappe de la Craie

Commission « Urbanisme et assainissement »

- Volet n°3 Urbanisme
- Volet n°4 Assainissement

Commission «



Un travail à continuer sur :

- l'intégration du SAGE dans les documents d'urbanisme
- l'intégration des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales dans l'aménagement du territoire (zonages pluviaux)
- Volet n°7 L'intégration des enjeux inondations (PCS, DICRIM)

Commission « Usagers et communication »

- Volet n°8 Pratiques agricoles
- Volet n°9 Industries et artisans

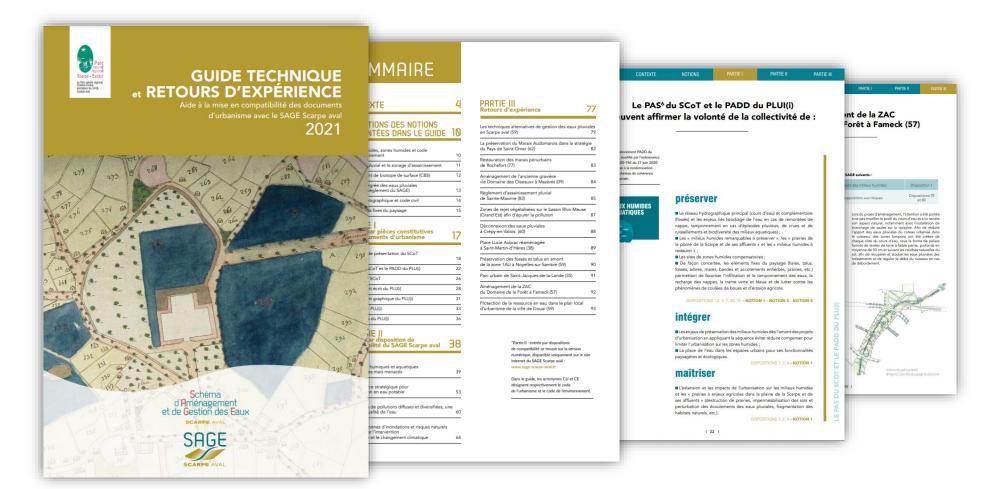








Mise en œuvre du SAGE









Ordre du Jour

- Présentation du SDAGE 2022-2027 et ses enjeux
- · Intégration de l'Eau dans les documents d'urbanisme
- Présentation de la feuille de route du SAGE Scarpe aval pour 2023-2025
- · Atteinte des objectifs de bon état 2027: présentation de la démarche PERISCOP
- Questions diverses









Mise en compatibilité du SAGE avec le SDAGE: cadre réglementaire

Démarche:

- Les SAGEs disposent de 3 ans pour se mettre en comptabilité avec le SDAGE (L.212-3 CE)
- Le SDAGE Artois Picardie a été approuvé le 4 avril 2022 -> 4 avril 2025

Procédure:

Il appartient au **préfet de département** référent pour chaque SAGE de vérifier la compatibilité du SAGE avec le nouveau SDAGE et de **saisir la CLE** le cas échéant (R.212-44 CE) pour lui signifier la procédure à mettre en œuvre:

- Modification (L.212-7 CE qui prévoit la mise en compatibilité)
- Révision (L.212-9 CE)
- modification pour mise en compatibilité, révision = cas rares
- révision préférable dès que l'on modifie le règlement et le PAGD
- la révision ne nécessite plus d'enquête publique mais une participation par voie électronique(L.123-19 CE) tout comme la modification
- -la révision nécessite de manière systématique la réalisation d'une évaluation environnementale (R122-17-V CE) alors qu'elle n'est qu'au cas par cas pour une modification (R122-17-VI CE)
- La liste des organismes consultés est différente









Mise en compatibilité du SAGE avec le SDAGE

7 dispositions peuvent avoir une incidence sur les attendus du contenu des SAGE:

- A-5.1 (EBF): SAGE définit BV prioritaires, puis annexion des cartes des EBF lors de l'élaboration ou à la prochaine révision, donc disposition non génératrice d'une procédure -> BV prioritaires à définir
- A-9.1 (identification et classification des zones humides selon 3 catégories, en fonction des fonctionnalités, et édiction d'une règle spécifique pour protéger les ZH irremplaçables): modification ou révision en fonction de l'ampleur des changements apportés à la classification

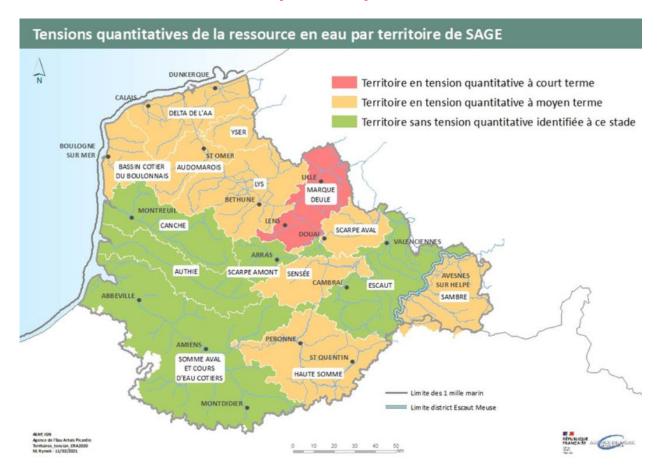






Mise en compatibilité du SAGE avec le SDAGE

• **B-2.3 (définition des volumes disponibles)** : le SDAGE demande que la démarche soit initiée avant 2027 pour certains territoires : **Scarpe aval prioritaire**









Mise en compatibilité du SAGE avec le SDAGE

- D'autres dispositions relèvent d'actions, déjà mises en place ou non, à réaliser en continu:
 - Plan spécifique pesticides (A-11.8): SDAGE : "le SAGE prévoit des actions et un plan de suivi".
 - Espèces Exotiques Envahissantes (A-7.2): Plan Régional d'Action
 - Rapport annuel du SAGE et approche inter-SAGE (E-1.2): ACLEBE créée depuis 2022
 - Association des Belges en CLE (B6.1): à valider en CLE







Ordre du Jour

- Présentation du SDAGE 2022-2027 et ses enjeux
- · Intégration de l'Eau dans les documents d'urbanisme
- Présentation de la feuille de route du SAGE Scarpe aval
- · Atteinte des objectifs de bon état 2027: présentation de la démarche PERISCOP
- Questions diverses

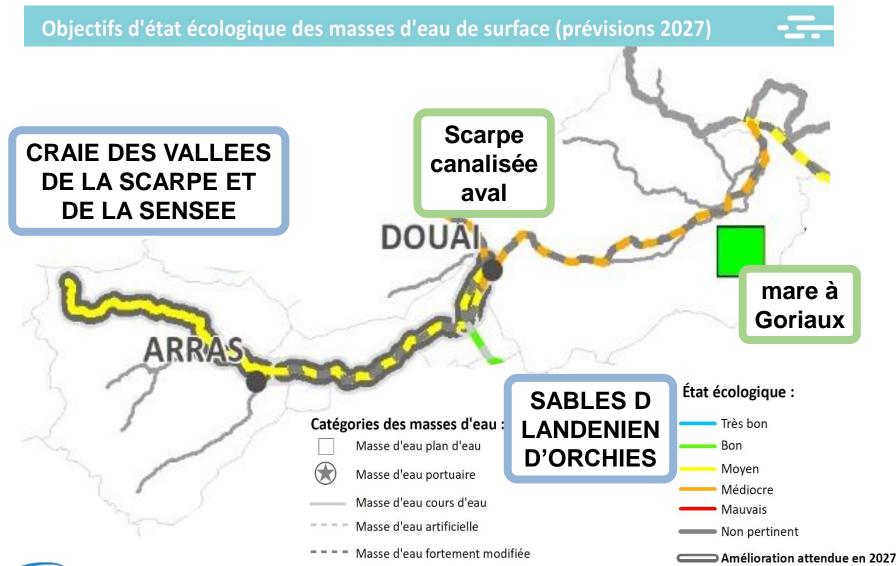








Présentation ME de la Scarpe Aval









La démarche PERISCOP

=Planification et Evaluation Régulière des Interventions par un Système de Concertations Opérationnelles et Partagées

- Renforcer la capacité d'identifier, prioriser puis de financer les travaux (et études) pour basculer en BON ETAT
- Coordination entre tous les acteurs, Transversalité & Brainstorming collectif sur la meilleure stratégie à adopter pour atteindre les objectifs de 2027









La démarche PERISCOP

Comment ? Comité de masse d'eau



- · SAGE (animatrice/teur)
- · Agence de l'Eau
- DREAL de bassin

- OFB
- DDT(M)
- Acteurs locaux (proposés par le SAGE)















Comité de masse<u>S</u> d'eau









Scarpe amont



Résultat du Comité de masse d'eau = Fiche masse d'eau

Caractéristiques de la masse d'eau



Des zones humides identifiées par le SAGE sont présentes sur la masse d'eau. La masse d'eau comprend de très nombreuses zones humides référencées (apparaissant en vert sur la carte). Ces zones humides se doivent d'être préservées et restaurées. Un certain nombre de tourbières, aujourd'hui disparues, étaient également présentes. Il existe néanmoins aujourd'hui des potentialités de restauration de ces tourbières par le biais du Plan Régional Action Tourbière. Enfin, et plus précisément, la masse d'eau comprend une frayère fonctionnelle et deux frayères méritant d'être

Des zones NATURA 2000 sont présentes sur la masse d'eau. La masse d'eau comprend de nombreuses zones humides. Néanmoins, leur assèchement menace ces milieux natures et les espèces qui y vivent. Cette masse d'eau rassemble également les dernières tourbières fonctionnelles du Nord.

• ≈50 communes de la masse d'eau sont situées sur des zones humides d'importance internationale labélisées RAMSAR.

• La masse d'eau est située dans le périmètre d'un parc naturel régional.

Caractéristiques



Pression émise par les activités économiques



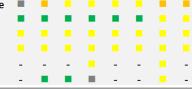
- La pression émise par les zones d'activités concertées est importante.
- La pression émise par l'industrie de la chimie est importante.
- Des activités industrielles sont présentes sur la masse d'eau.

Pression émise par les stations d'épuration urbaine



La masse d'eau compte plusieurs station(s) d'épuration urbaine. 2 stations d'épuration urbaine (STEU) sont non conformes et sans travaux prévus sur cette masse d'eau (Wallers, Somain). Pour 6 STEU des travaux sont en cours pour qu'elles soient au normes (Saint-Amand, Lallaing, Gœulzin, Auby, Beuvry, Flines-Lez-Raches).





FRAR49 - Scarpe canalisée aval

SAGE Scarpe aval - District Escaut

Cycle 2

Méthode d'évaluation*

2011 2012 2013 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021

Phosphore total Ammonium

Cycle 3

État écologique 2019-202

Station d'épuration Zone d'influence

Saturation en oxygène Demande biologique en oxygène Carbone organique dissous

Paramètres

déclassants

Diflufenicanil (1)

Orthophosphates

Oxygène dissous

- Arsenic (2)

Milieux

2027

Objectifs

Préser-

vation

-1 classe

+2 classes

+1 classe

+1 classe

Restau-

ration

Localisation

Temps de pluie



- Déconnecter les eaux pluviales des réseaux d'assainissement pour les gérer à la
- Construire des bassins de stockage-restitution.
- Ajuster les lames des déversoirs d'orage (DO)
- Créer des réseaux d'eaux pluviales.
- Récupérer les eaux pluviales.
- Adapter les pratiques culturales pour conserver les sols.
- · Traiter les rejets urbains de temps de pluie.

Agriculture



- Optimiser la fertilisation.
- Protéger naturellement les cultures contre les maladies et ravageurs.

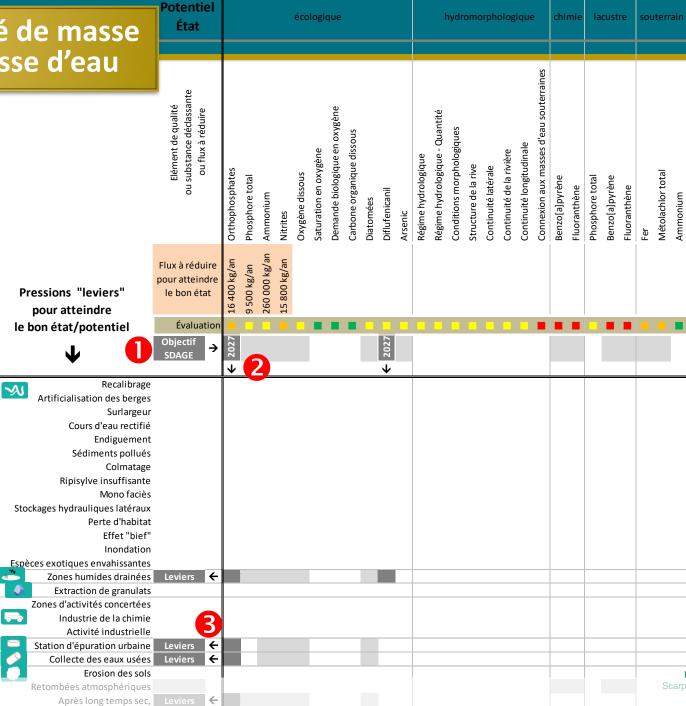








Résultat du Comité de masse d'eau = Fiche masse d'eau











OBJECTIF: Restaurer le bon état des masses d'eau

CONSTAT: "on ne pourra pas y arriver tout seul!"

un diagnostic des un diagnostic des enjeux propres à chaque territoire

Partager le diagnostic pour établir un plan d'actions & la liste des travaux à réaliser

Piche masse d'eau

Se coordonner tous ensemble Pour réaliser ces travaux Et reconquérir le bon état

Contrat de masse d'eau

En construction & pour débat









Vers un contrat de masse d'eau?

- Outil de programmation actuel de l'Agence (= programme concerté pour l'eau) insuffisamment adapté :
 - Mono-maîtrise d'ouvrage
 - Logique de périmètre administratif
 - Programmation financière détaillée de l'ensemble des opérations, y compris celles en lien direct avec le bon état des masses d'eau
- Nouveau dispositif de « contrat de masse d'eau » en cours de réflexion dans le cadre du 12^e programme d'intervention 2025-2030
- Pour passer du diagnostic aux solutions à mettre en place :
 - Avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage et financeurs concernés
 - Dans un calendrier cohérent avec les objectifs du SDAGE
 - Sur la base d'un engagement formalisé sous la forme d'un contrat
 - Animation à déployer pour élaborer et mettre en œuvre le contrat, en lien avec l'agence de l'eau
 - Incitations financières mises en place par l'agence de l'eau







Ordre du Jour

- Présentation du SDAGE 2022-2027 et ses enjeux
- · Intégration de l'Eau dans les documents d'urbanisme
- Présentation de la feuille de route du SAGE Scarpe aval
- · Atteinte des objectifs de bon état 2027: présentation de la démarche PERISCOP
- Questions diverses









Merci de votre attention

L'actualité du SAGE et les documents sont à retrouver sur le site Internet:

https://www.sage-scarpe-aval.fr

SAGE Scarpe aval sage@pnr-scarpe-escaut.fr 03 27 19 19 70







